



LE Syndicat 100% Surveillants !

Une présence au quotidien

Les temps sont durs au Prej de Nîmes

Notre Ministre nous engage sur une réforme des valeurs du service public où le mode de management fait grandir une amertume. Il serait pourtant souhaitable que le Prej de Nîmes soit plutôt pilote dans le domaine d'une gestion HUMAINE au quotidien !

Depuis que certains gradés se sont mis en tête de fliquer littéralement les agents sous le prétexte fallacieux d'abus d'autres agents sur d'autres Prej, ceci tend à détériorer considérablement les relations professionnelles.

Les agents des Prej de Nîmes n'ont pas à être considérés comme des ppsmj pour lesquels la confiance ne peut être envisagée. La hiérarchie a bien de la chance d'avoir un personnel investit, alors respectez-le ! Ceci n'écarte donc pas la considération qui doit lui être portée, comme :

-Le fait de vouloir supprimer un certains nombre de paniers repas, en jouant sur les horaires de début et fin de missions est inacceptable et détruit la marque de considération vis-à-vis des particularités de notre métier de Surveillant PREJ.

-Le fait que cette attitude semble bien venir de nos gradés et non de la Direction Interrégionale démontre le peu de considérations que l'on nous porte localement.

Fais ce que je te dis ; mais ne fais pas ce que je fais ...

Mais est-ce que nos gradés sont aussi irréprochables que l'on pourrait le croire ?

-Quand on prend un véhicule administratif et que l'on joue du deux tons pour aller manger plus vite que les copains... Est-ce faire preuve d'exemplarité ?

-Quand, en pleine crise COVID, on tombe malade mais qu'on n'attend pas le résultat négatif de son test pour reprendre le service en côtoyant les agents sous sa responsabilité, n'est-ce pas un acte délibéré de mise en danger de son personnel ? L'exemplarité en prend un coup au passage !

-Lorsqu'un agent demande légitimement pourquoi le gradé a repris sans retour de test et comme fin de non recevoir on lui répond dans des termes choquants et indignes d'un adjoint au chef de Prej. Est-ce faire preuve d'exemplarité ?

-Quand on appelle un agent un dimanche pour aller arrêter une alarme qui s'est déclenchée dans les locaux et que pour le récompenser on lui alloue 1h30 supplémentaire, est-ce faire preuve de professionnalisme ?

-Quand on traite un agent de « petit pédé » devant d'autres, est-ce faire preuve d'exemplarité ?

L'aura du Chef, d'un coup, s'assombrit !

Nous aurions beaucoup à écrire encore, mais nous nous devons d'être concis. Enfin nous pensons légitimement que pour l'ensemble de son œuvre, ce personnage mérite un coup de « Chapeau l'Artiste » !



Le 30 Novembre 2020

Les Bureaux SPS et UFAP Prej Nîmes